



# Prévention des violences

## Réunion du 7 octobre 2021

**Présents** : Pascal AUBRY, Laura LE MAREC, Hélène RUHLMANN, Benoit VASSELIN.

### Ordre du jour

<b>1. Objectif de la réunion</b> .....	<b>2</b>
Présentation du groupe de travail .....	2
Périmètre .....	2
Composition .....	2
<b>2. Points abordés</b> .....	<b>2</b>
Opportunité d'une action de la Ligue .....	2
Les violences rencontrées dans le milieu des échecs .....	3
Démarche globale .....	3
Reconnaissance des risques .....	3
Affichage des responsabilités .....	4
Dénonciation des pratiques interdites, écoute et accompagnement des victimes .....	4
Structure privilégiée : réseau de référents départementaux .....	4
Formation et entraide des référents .....	4
Mise en place d'une prévention positive .....	4
Sensibilisation de tous les acteurs .....	4
Formation des encadrants et arbitres .....	5
Décèlement des situations de violence .....	5
Mise en place d'un protocole de signalement clair et transparent .....	5
Communiquer, encore communiquer .....	5
<b>3. Suite à donner au groupe de travail</b> .....	<b>6</b>
Actions immédiates à réaliser .....	6
Planification d'une réunion avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » .....	6
Création d'un intranet d'échange sur le site web de la Ligue .....	6
Affichage public du compte-rendu de cette réunion .....	6
Actions ultérieures possibles .....	6
Prochaine réunion .....	6

La réunion a lieu en visioconférence, la séance est ouverte à 20h45.

# 1. Objectif de la réunion

L'objectif de la réunion est de partager les expériences du groupe et d'envisager les actions qui pourront être menées par la Ligue, à court et à moyen termes.

## Présentation du groupe de travail

Le groupe de travail « Prévention des violences » a été créé en février 2020 lors du championnat de Bretagne jeunes à Plomelin, suite notamment à la révélation de violences sexuelles au sein de la fédération des sports de glisse.

Cette réunion est la première du groupe de travail après que l'actualité de la Ligue ait été tournée vers le contexte sanitaire lié au COVID-19 pendant de nombreux mois. L'opportunité de réunir le groupe est renforcée par l'accueil important de nouveaux licenciés pour la rentrée de la saison 2022 (notamment les joueurs en ligne pendant le confinement qui intègrent les clubs).

## Périmètre

Toutes les violences pouvant survenir dans le milieu des échecs sont concernées par le groupe de travail.

## Composition

Le groupe de travail est composé de :

- Pascal AUBRY, Président de la Ligue
- Laura LE MAREC, joueuse
- Damien PERNOT, membre du Comité Directeur de la Ligue et parent de joueur
- Jérôme PRIGENT, Directeur des jeunes de la Ligue
- Hélène RUHLMANN, joueuse et animatrice/professeure
- Benoit VASSELIN, membre du Comité Directeur de la Ligue et parent de joueur

# 2. Points abordés

## Opportunité d'une action de la Ligue

En considérant la récente prise en compte au niveau fédéral des problèmes de violences par la Commission Mixité (dont est membre Hélène RUHLMANN), il est légitime de se questionner sur l'opportunité de mettre en place une action au niveau de la Ligue (d'autant qu'aucune autre action, à notre connaissance, n'a été démarrée dans les autres ligues à ce jour).

Considérant que le principal problème aujourd'hui est l'absence d'actions, il est convenu que mettre en place une action au niveau de la Ligue en parallèle des actions menées au niveau fédéral ne pose pas de difficultés, au contraire :

- les actions au niveau Ligue peuvent apporter une proximité difficile à mettre en place au niveau fédéral ;
- les actions de la Ligue et de la Fédération peuvent se compléter et s'enrichir mutuellement.

## Les violences rencontrées dans le milieu des échecs

Parmi toutes les violences, les violences sexistes et les violences envers les jeunes (pression de la part des adultes) sont celles les plus souvent rencontrées dans le milieu des échecs.

Les victimes des violences sexistes sont principalement les femmes, et en particulier les jeunes femmes.

Les violences exercées par les adultes sur les jeunes (pédocriminalité, harcèlement, pressions malsaines, ...) s'exercent sur les jeunes hommes et jeunes femmes. Elles sont en général le fait d'adultes en situation d'autorité vis-à-vis des jeunes qui en sont victimes : parents, formateurs, arbitres, responsables des clubs. Parmi ces violences, les violences exercées sous autorité parentale sont clairement les plus difficiles à traiter.

Les autres violences (le racisme, l'homophobie, ...), même si elles n'ont pas été à l'origine de la création du groupe de travail, ne doivent pas être oubliées et leur combat fait partie intégrante du champs d'action de la Ligue.

Les violences entre jeunes ou entre adultes, même verbales, doivent également être prévenues.

## Démarche globale

La démarche globale des fédérations sportives pour combattre et prévenir les violences dans leur discipline est en général la suivante :

- Reconnaître les risques
- Afficher sa responsabilité et celle de tous les acteurs
- Dénoncer les pratiques interdites
- Accompagner et écouter les victimes
- Faire de la prévention positive
- Déceler les situations de violence
- Mettre en place un protocole de signalement clair et transparent

Ces différents points ont été discutés pour identifier la priorité, la facilité et la rapidité de la mise en œuvre de chacune de ces actions.

Note : un budget spécifique a été provisionné sur la saison à venir pour la mise en œuvre des actions décidées par le groupe de travail.

## Reconnaissance des risques

Vocabulaire : la reconnaissance des risques s'entend du point de vue de l'institution et ne doit pas être confondue avec la détection des violences (cf plus loin).

La non-reconnaissance voire le déni des risques est le premier point de blocage de toute démarche de prévention.

Dès lors, du point de vue de l'institution (la Ligue ou un Comité Départemental en tant qu'organe déconcentré de la Fédération, ou un club en tant qu'association), la première étape de la prévention des violences est :

- la reconnaissance de l'existence des violences ou des risques de violences,
- la reconnaissance de l'importance des conséquences des violences :
  - sur les victimes, sur les plans physique et/ou psychique
  - sur l'institution et ses institutions de tutelle, en termes d'image et en termes juridiques

Si la prise de conscience est bien partagée par le groupe de travail, ce travail de reconnaissance doit être réalisé auprès de toute la communauté échiquéenne afin de libérer la parole.

## **Affichage des responsabilités**

La responsabilité de la Ligue et celle de tous les acteurs doivent être clairement affichées.

Cet affichage prend souvent la forme d'un slogan du type « tous responsables » ou encore « tous concernés ».

Parmi les responsabilités de la Ligue est identifiée celle d'une communication soignée sur le genre, en particulier l'utilisation correcte du vocabulaire M/F dans toutes les communications.

## **Dénonciation des pratiques interdites, écoute et accompagnement des victimes**

Vocabulaire : par dénonciation, on entend la condamnation publique par les institutions des pratiques interdites en tant que telles, à ne pas confondre donc avec le signalement des violences.

### **Structure privilégiée : réseau de référents départementaux**

La structure qui permet l'accompagnement et l'écoute des potentielles victimes doit être formalisée, celle privilégiée par le groupe de travail est un réseau de référents départementaux, dont le rôle serait à préciser et pourrait couvrir l'écoute, l'échange, le conseil, le recueil des signalements, l'accompagnement des victimes, ... Certaines de ces tâches ne sont pas forcément du ressort de la Ligue ni de ses compétences et pourraient être réalisées par une structure extérieure spécialisée.

Le rôle des référents doit être précisé clairement : l'accompagnement des victimes pourrait consister en rôle de conseil selon la gravité des faits signalés.

### **Formation et entraide des référents**

Les missions confiées aux référents peuvent s'avérer complexes, délicates et perturbantes pour les référents eux-mêmes. Ces référents doivent être formés, et mis en relation au sein d'une commission dédiée, pour le partage d'expérience et l'entraide mutuelle.

Note : la principale difficulté de la mise en place d'un tel réseau est l'identification de ces référents (mais des expériences dans le monde de l'entreprise semblent montrer que trouver des volontaires pour ces tâches d'entraide n'est pas forcément difficile).

## **Mise en place d'une prévention positive**

### **Sensibilisation de tous les acteurs**

Une démarche volontaire doit être mise en place pour les acteurs qui n'ont pas accès à des formations, notamment les parents/accompagnants, les responsables des clubs et les joueurs eux-mêmes.

Le championnat de Bretagne jeunes, qui réunit un nombre important d'acteurs cibles, semble le meilleur moment pour cette sensibilisation, dans un premier temps pour tous et dans un second temps pour les nouveaux arrivants.

Une formation est sans doute nécessaire pour apprendre à reconnaître les signes de violences et les comportements malsains.

## **Formation des encadrants et arbitres**

Les formations diplômantes dispensées (stages d'arbitrage SC & SO, stages initiateur DIFFE, stages animateur DAFPE et stages entraîneur DEFFE) sont du ressort de la Fédération mais il est sans doute possible et souhaitable d'intervenir dans les formations fédérales organisées sur le territoire de la ligue.

La disponibilité de personnes formées est nécessaire pour ces interventions, qui pourraient être systématisées sur tout le territoire de la Ligue.

Par ailleurs, l'introduction d'un module dédié dans toutes les formations par la Fédération elle-même semble une action importante.

## **Décèlement des situations de violence**

Il est nécessaire d'expliciter les signaux qui peuvent permettre la détection des violences, les lister le plus clairement possible.

Cette explicitation n'est pas assez simple pour tenir sur des formats de communication standards de type affiche : il faut mettre en place sur le site web de la Ligue un espace où seront regroupés ces éléments et renvoyer les lecteurs des affiches vers le site web pour plus de détails (par exemple à l'aide d'un QR-code).

## **Mise en place d'un protocole de signalement clair et transparent**

Dans l'idéal, tous les lieux de jeu devraient informer les différents publics de l'action de la Ligue pour la prévention des violences et du protocole de signalement.

Le meilleur support pour cela est sans doute une affiche A3 :

- personnalisée pour chaque club ;
- générique pour être installée sur les lieux des événements (tournois, championnats).

Parmi les freins aux signalements est notée la crainte de la judiciarisation : l'objet d'un signalement peut être de prévenir d'autres agissements sans forcément mener à une plainte (devant la juridiction compétente). La délimitation entre signalement et plainte semble tenue aux membres du groupe de travail, qui n'a pas de formation juridique et aurait besoin d'une aide extérieure sur ce sujet.

Le recueil des témoignages et signalements doit être possible sous plusieurs formes :

- en contactant une personne physique (appelée référent précédemment) identifiée par son nom et éventuellement son numéro de téléphone
- en écrivant à une adresse électronique générique

Ces deux formes semblent présenter des avantages et des inconvénients selon les publics en capacité d'émettre des signalements.

Comme indiqué précédemment, le recueil pourra également se faire auprès d'une instance extérieure ou fédérale lorsqu'elle sera mise en place.

## **Communiquer, encore communiquer**

La mise en place de la communication autour des violences est le point de départ indispensable vis-à-vis de la communauté échiquienne : la libération de la parole et l'affichage clair de la lutte contre les violences est sans doute la plus grosse part du travail à réaliser, elle peut même s'avérer suffisante pour repousser certains prédateurs, très probablement plus enclins à sévir dans des milieux dans lequel le problème des violences n'est pas abordé.

Il n'est néanmoins pas facile de communiquer : il faut être assez direct en nommant les choses pour atteindre les objectifs, sans toutefois inquiéter inutilement les publics cibles ou faire une mauvaise publicité inutile.

### **3. Suite à donner au groupe de travail**

#### **Actions immédiates à réaliser**

##### **Planification d'une réunion avec l'association « Colosse aux pieds d'argile »**

Reconnue d'utilité publique, l'association « Colosse aux pieds d'argile » (<https://colosse.fr>) a pour missions la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif ainsi que l'accompagnement des victimes.

Une réunion avec un représentant de l'association permettrait de répondre à de nombreuses questions que se pose le groupe de travail.

Si cette réunion peut se mettre en place, elle devra être annoncée sur le site web de la Ligue pour éventuellement susciter des vocations pour intégrer le groupe de travail et éventuellement recruter de futurs référents.

##### **Création d'un intranet d'échange sur le site web de la Ligue**

Cet espace permettra au groupe de travail de préparer les futurs supports de communication.

##### **Affichage public du compte-rendu de cette réunion**

Une fois validé par les participants du groupe de travail, ce compte-rendu sera publié sur le site web de la Ligue et communiqué à la Fédération.

#### **Actions ultérieures possibles**

- Imaginer le rôle des futurs référents
- Imaginer des supports de communication :
  - module sur la prévention des violences qui pourrait être utilisé lors des formations fédérales ;
  - présentation à destination des publics ne suivant pas de formation fédérale ;
  - affiches pour les clubs et les évènements.
- Expliciter les signaux qui peuvent permettre la détection des violences
- Créer un espace ressources sur le site web de la Ligue et un QR-code pointant vers cet espace

#### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion sera fixée ultérieurement (après que des contacts auront été pris auprès du colosse aux pieds d'argile).

La séance est levée à 22h45.